

La démarche partenariale d'AKTO

07/12/2020

Pour répondre aux enjeux majeurs rencontrés par les entreprises et les salariés de nos branches professionnelles (transition écologique, numérique, sociale) et aux besoins en recrutements accrus sur leurs métiers clés, nous nouons des partenariats avec les acteurs de l'emploi au niveau national et régional avec pour ambition de :



Sécuriser les parcours professionnels des publics prioritaires

Qu'ils soient sortis du système scolaire, peu ou pas diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée, réfugiés, en situation de handicap, ou en situation d'illettrisme ..., nous accompagnons ces publics vers les emplois et les métiers de nos branches via des parcours sur mesure et agissons pour leur maintien dans l'emploi.

Développer l'accès à la formation et l'alternance sur le territoire

Parce que la formation professionnelle est un levier d'évolution tant personnelle que professionnelle, nous mettons nos savoir-faire et nos outils en commun afin développer les compétences et la qualification des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi !

Accompagner les transitions professionnelles des salariés

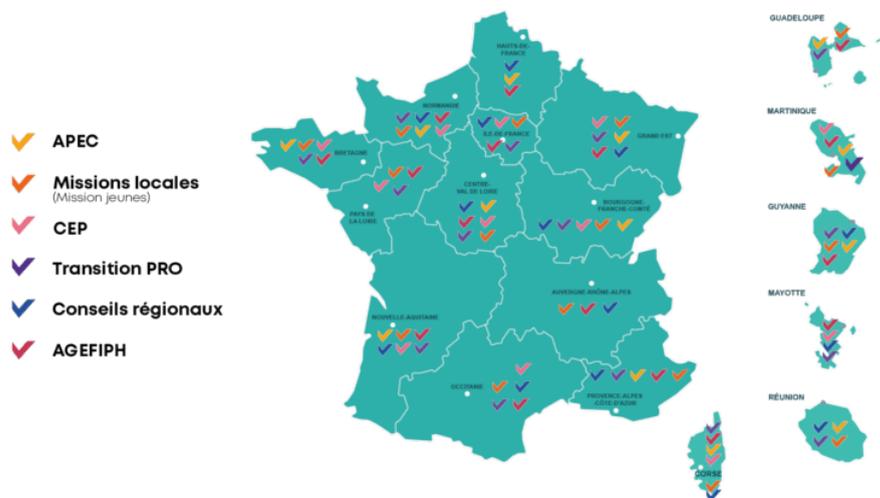
Pour accompagner les salariés des entreprises rencontrant des difficultés (mutations économiques, problématiques de recrutements ...) à mettre en œuvre des projets de reconversion vers les métiers en tension de nos branches.

Les partenariats en région

Chaque direction AKTO définit avec ses partenaires le cadre et les moyens d'intervention adaptés aux enjeux emploi/formation spécifiques de la région et les formalise via une convention de partenariat, signée par AKTO.

Avec l'Agefiph et l'Union Nationale des Missions Locales, les conventions signées régionalement déclinent le cadre opérationnel et régionalisé du partenariat national.

Déploiement au 16 avril 2024



Objectif : Accompagner les politiques des branches professionnelles et répondre aux besoins des entreprises en matière d'emploi et de maintien dans l'emploi de leurs salariés en situation de handicap.



Objectif : Faciliter l'accompagnement professionnel des salariés cadres en reconversion en lien avec les besoins en recrutement et formation identifiés par les branches d'AKTO.



Objectif : Faciliter l'accompagnement professionnel des salariés en reconversion en lien avec les besoins en recrutement et formation identifiés par les branches d'AKTO.

Les conseils régionaux



Principaux objectifs :

- ✓ Soutenir le développement de l'apprentissage, la promotion et la découverte des métiers (valorisation et communication, participation à des évènements...),
- ✓ Mettre en œuvre des ingénieries et des expérimentations innovantes au bénéfice de publics fragilisés dans leur emploi,
- ✓ Partager les travaux d'observation et de diagnostic des besoins des branches et des territoires.



Objectif : Faciliter l'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes accompagnés par les missions locales grâce à des actions communes ; par exemple : coaching vers l'emploi, rencontres d'entreprises, présentation des métiers de nos branches, organisation de jobdating et d'ateliers...



Objectif : Apporter des réponses co-construites aux entreprises impactées par les mutations économiques et/ou rencontrant des difficultés de recrutement et faciliter la mise en œuvre des projets de reconversion des salariés vers les métiers en tension de nos branches.

Les partenariats nationaux

Ces partenariats donnent lieu à la signature d'une convention nationale définissant un cadre et des moyens d'intervention uniques sur tout ou partie du territoire.



Objectif : Permettre le déploiement d'actions de sensibilisation pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, accompagner les entreprises dans le repérage des salariés concernés et mobiliser les solutions de formation spécifiques permettant d'acquérir les compétences de base.



Objectif : Orienter les demandeurs d'emploi vers les métiers de nos branches principalement via la [Préparation Opérationnelle à l'Emploi](#).



Objectif : Améliorer l'insertion dans l'emploi durable dans les territoires ultramarins en favorisant l'accès à la mobilité aux actifs durant leur formation



Le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire est un opérateur paritaire qui développe des actions ou ingénieries spécifiques en vue de développer les compétences et l'accès à l'emploi des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi.

www.fpett.fr



Objectif : Valoriser l'apprentissage, les métiers et les jeunes de nos filières par le théâtre comportemental. Les apprentis accompagnés de metteurs en scène professionnels co-écrivent et mettent en scène des saynètes théâtrales traitant d'un métier.



Objectif : Aider les jeunes à élaborer un projet d'orientation scolaire et professionnelle grâce à la découverte du monde professionnel, la diversité des formations, notamment en apprentissage, et des métiers relevant du périmètre d'AKTO. L'ONISEP et AKTO coopèrent pour réaliser des outils et ressources diffusés en ligne et auprès des professionnels de l'orientation :

- ✓ Une brochure *Pourquoi pas moi* comprenant des interviews de jeunes sur nos métiers
- ✓ Des fiches métiers
- ✓ Des ressources pédagogiques



Objectif : Promouvoir les métiers des branches et les formations qui permettent d'y accéder via l'alternance, auprès des collégiens, lycéens et étudiants. Ce partenariat permet également de rapprocher le monde économique de l'entreprise avec le monde éducatif et scolaire afin de faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi.



Objectif : Faire la promotion de l'alternance et des métiers des branches à travers un événement international qui met en compétition des jeunes évalués sur leur expertise métier par un jury lors d'épreuves techniques à réaliser en temps limité. A ce jour, AKTO accompagne les branches de l'Hébergement et des Restaurations et celle de la Propreté en mettant à leur disposition un stand et un village métier comprenant des animations de découverte des métiers et un espace compétition.



Objectif : Faciliter l'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes accompagnés par les missions locales par le biais d'actions communes :

- ✓ coaching vers l'emploi
- ✓ rencontres d'entreprises
- ✓ présentation des métiers de nos branches
- ✓ organisation de jobdating et d'ateliers



Les écoles de la 2ème chance s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle en proposant un parcours de formation individualisé basé sur une pédagogie différente des schémas scolaires classiques :

- ✓ L'acquisition (ou la mise à niveau) de connaissances dans les matières fondamentales (français, mathématiques, informatique),
- ✓ L'acquisition de compétences sociales et civiques qui permettent l'insertion dans la vie professionnelle mais aussi citoyenne,
- ✓ La construction avec l'équipe pédagogique d'un projet professionnel, une formation en alternance dans des entreprises partenaires,



L'établissement pour l'insertion dans l'emploi s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans en très grande vulnérabilité, sans qualification ni emploi en proposant :

- ✓ Une formation aux savoirs de base (Lecture, écriture et calcul, informatique, code de la route et permis de conduire notamment)
- ✓ Un parcours civique / Formation citoyenne (éducation civique, actions citoyennes, découverte des institutions)
- ✓ Un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle (orientation professionnelle, ateliers de recherche d'emploi, stages et formations).
- ✓ Un accompagnement social (accès aux soins, vaccinations, gestion administrative et budgétaire)



Le Service militaire adapté (SMA) est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit majoritairement de jeunes femmes (30% en 2019) et hommes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi et résidant dans les territoires d'Outre-mer suivants : Martinique, Guadeloupe (accord avec Saint-Martin), Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie (accord avec Wallis et Futuna) et Polynésie française.

Nous travaillons également avec



CAP EMPLOI : Le réseau des CAP Emploi, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.



DGEFP : La Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle est l'administration centrale du ministère du Travail chargée de la mise en œuvre des politiques d'emploi et de formation professionnelle.



France compétences : Instance centrale de gouvernance et de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage,



OFII : L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration est un établissement public à caractère administratif chargé d'organiser l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés sur le sol français.



FSE : Le Fonds Social Européen est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi



SMV : Le service militaire volontaire est un dispositif militaire d'insertion professionnelle. Il s'adresse à des jeunes en grande difficulté qui souhaitent rebondir par la formation et un encadrement strict.